

**Convention partenariale d'action artistique culturelle territoriale  
Projet de développement artistique et culturel**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 37  
Nombre de votants : 39*

**LE 12 JUIN DEUX MILLE QUATORZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 3 juin 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Sébastien, Mme RIDEL Patricia (de la question n°1 à la n°35), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine (de la question n°1 à la n°41 et à la question n°49), M. GUEROUT François, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. DESMAREST Luc, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël (de la question n°1 à la n°3 et de la question n°35 à la n°49), Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la n°30), M. BREBION Bernard (de la question n° 3.1 à la n°49), Mme JEANVOINE Sandra (de la question n°1 à la n°35).

**Sont absents et excusés** : Mme RIDEL Patricia (de la question n°36 à la n°49), Mme AUDIGOU Sabine (de la question n°42 à la n°48), M. PAJOT Mickaël (de la question n°3.1 à la n°34), M. BAZIN Jean (de la question n°31 à la n°49), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à la n°3), Mme JEANVOINE Sandra (de la question n°36 à la n°49).

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme RIDEL Patricia à M. JUMEL Sébastien (de la question n°36 à la n°49), M. PAJOT Mickaël à Mme BUQUET Estelle (de la question n°3.1 à la n°34), M. BAZIN Jean à Mme OUVRY Annie (de la question n°31 à la n°49), Mme JEANVOINE Sandra à M. BREBION Bernard (de la question n°36 à la n°49).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Mme ANGER Elodie

Mme Sabine AUDIGOU, Adjointe au Maire, expose que la participation à la vie culturelle par l'ensemble des habitants demeure un enjeu essentiel pour la Ville de Dieppe, participation qui apparaît comme le premier facteur de liberté et d'inclusion sociale et reste un indicateur fort de l'exercice effectif des droits culturels des personnes.

La Ville de Dieppe reconnaissant la pluralité des relations contemporaines à l'art et à la culture, construit sa politique publique de la culture comme un outil essentiel à la construction de la singularité des personnes tout en veillant à maintenir l'ouverture aux autres.

C'est dans ce contexte que la Ville de Dieppe souhaite s'associer à la DRAC de Haute-Normandie, au Ministère de l'Education Nationale, à Dieppe Scène Nationale afin de porter ensemble un projet de développement artistique culturel valorisé sur le territoire de la Ville de Dieppe.

Ce projet prévoit la réalisation d'un événement artistique annuel du type spectacle de rue, avec la participation de plusieurs établissements scolaires du second degré, d'acteurs sociaux, culturels et favoriser la participation des habitants à titre individuel. Il est mené sous la direction artistique d'une compagnie professionnelle et pilotée par DSN, avec une forte dimension participative des publics.

Ce projet a pour objectifs principaux de :

- favoriser la mixité sociale et la solidarité,
- valoriser le territoire et ses quartiers,
- participer au développement de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire de Dieppe.

Afin de définir les modalités de partenariat entre la Ville de Dieppe, la DRAC de Haute-Normandie, le Ministère de l'Education Nationale et Dieppe Scène Nationale, une convention est établie. Elle est applicable sur les années scolaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

Cette convention définit les engagements de chaque signataire :

- Dieppe Scène Nationale s'engage à mettre en œuvre l'événement artistique chaque année (choix de la compagnie, temps de travail, rencontres, présentation publique...).
- la Ville de Dieppe s'engage à faciliter la mise en place du projet dans tous ses aspects financiers, techniques, matériels et pratiques.
- le Rectorat de Rouen doit mettre à disposition des collègues des enseignants référents.
- la DRAC de Haute-Normandie s'engage à apporter ses compétences afin d'enrichir le projet sur les plans artistique et culturel.

Le coût et la participation financière pour chaque signataire seront redéfinis annuellement par avenant.

Considérant l'avis de la commission n° 2 du 10 juin 2014,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise en place d'un projet de développement artistique et culturel valorisé sur le territoire de la Ville de Dieppe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire de la Ville de Dieppe,  
Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :**

**Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--